



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

DECISION N°2024-18

Objet : Signature du devis de raccordement ENEDIS– camping de la Chantellerie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 donnant délégation au Maire dans les domaines prévus à l'article L.2122-22 du CGCT,

Considérant la délibération DL2023-02-001 en date du 21 avril 2023 approuvant le projet de réaménagement du camping de la Chantellerie et de ses abords.

Considérant l'inscription de l'opération n° 250 « Camping » au budget communal,

DECIDE

- De signer la convention de raccordement au réseau public de distribution d'électricité basse tension

N°RE2628FH7D943M01	2 513.40 € HT	3 016.08 € TTC
--------------------	---------------	----------------

Estaing, le 23 septembre 2024

Le Maire,
Nathalie COUSERAN



*Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20240923-202418-DE
Reçu le 23/09/2024